Salicorne n° 4 ~ janvier 2010

Lettre d'information et de liaison

1) Les activités de l'association
2) un còp èra (la page d'histoire)

1) LES ACTIVITES AU SECOND SEMESTRE 2009

le **5 juillet**, malgré un ciel menaçant, 250 marcheurs se retrouvent à Arques pour prendre le départ de la sixième marche du sel. La journée connut un grand succès la météo s'améliorant au fil des heures. Les diverses animations furent appréciées. La troupe Trico-Trac évoquait le souvenir de la croisade contre les Albigeois dont nous fêtions le huit centième anniversaire. Les joyeux écoliers d'Arques de l'année 1910 préparaient allègrement leur certificat d'études sans grande inquiétude car disaient-ils : « le certificat c'est dans la poche ! ». Jean-Jacques Delpoux, le conteur, captiva une fois encore son auditoire tout au long du parcours.

Le **5 septembre** se déroulait le cinquième raid salé qui devient Un classique de la course hors piste. Cette année le nombre de participants en progression constante était de 91 coureurs.
Le **17 septembre,** une dizaine d'adhérents visite le musée du verre de Sorèze (81) ; ils sont parmi les derniers visiteurs à profiter des commentaires éclairés d'Yves Blaquières, décédé depuis.

Réunions du Bureau :
Dès la fin septembre le bureau se réunit à plusieurs reprises pour monter les dossiers de financement (SRA, CG 11, CRLR) nécessaires pour ouvrir en 2010 un chantier de fouilles sur le site du four verrier des Salines. Le temps fort de ces préparatifs s'est déroulé sur les journées des 5 et 6 novembre. La première de ces journées fut consacré à une visite du site pour procéder à des repérages sur le futur chantier.

La seconde journée se déroula à Couiza, dans les locaux de la Mairie et de la Communauté de Communes. A la Mairie, en présence de MM. Jacques Hortala, maire et conseiller général du canton de Couiza, Barbaza Président de la Communauté de Communes du Pays de Couiza, Rousset Maire de Sougraigne, des responsables et agents de l'ONF, d' Isabelle Llorca agent de développement local, du président et des membres Salicorne, Isabelle COMMANDRE (GRAL) présenta le dossier de fouilles et de mise en valeur de la verrerie de Salines. Son argumentation convainquit son auditoire et les élus ; ces derniers promirent leur soutien à l'opération . Profitant de l'expérience d'Isabelle COMMANDRE, le travail de mise au point des dossiers de demande de financement est entrepris et bien avancé. Finalement courant décembre, a lieu le dépôt des dossiers de financement (SRA, CG 11, CRLR) pour les fouilles 2010 concernant le four verrier des Salines.

Parallèlement, le même mois, un dossier de candidature 2010 est monté pour être déposé auprès de la Banque Populaire du Sud dans le cadre du concours intitulé « prix initiative région » ayant pour objet de soutenir les associations qui s'engagent bénévolement en faveur de leur région dans le domaine du « patrimoine local ».
Deux soirées ont été organisées dans le cadre de « la Marche du Sel ». La première s'est tenue à **Arques le 23 octobre**. Le film et les photos sur la Marche du Sel 2009 dus au talent de Joël ; et de Jean-Louis furent projetés devant une assistance nombreuse. Il y eut ensuite une discussion faisant le bilan de la manifestation. La seconde se tint à **Rennes-les-Bains le 20 novembre** dans l'intention de sensibiliser la population locale à la préparation de la prochaine Marche du Sel 2010 qui partira de ce village.

Autres activités
Le **30 octobre** : Nicole, Mathieu et Pierre ont fait découvrir quelques sites miniers à un jeune étudiant préparant, à l'Université de Toulouse le Mirail, un doctorat sur les mines antiques. Il nous avait contacté sur les recommandations de la DRAC ce qui prouve la considération que cet organisme manifeste à l'égard de notre association.
Le **25 novembre :** Des responsables de Salicorne ont rencontré à l'instigation de FR3 Sud, les journalistes de cette station en prévision d'un tournage, deuxième quinzaine de janvier dans le secteur de Sougraigne et Bugarach, de l'émission « Carnet du Sud »
Enfin, L'ONF s'est positionnée pour instruire un dossier FEED, comportant en outre la création d'un sentier thématique sur le Domaine de l'Eau Salée.
Enfin **le 20 décembre** : participation au Marché de Noël de Couiza
Partenariat :
- reconduit avec **l'Ecluse au Soleil** : présentation et vente des produits Salicorne dans la salle du restaurant (vitrine), pot de sel sur les tables et visites guidées à la Source Salée proposées aux clients.. Ainsi **le 27 août,** un groupe de touristes séjournant à **l'Ecluse au Soleil** découvrit la Fontaine Salée et ses environs guidés par un membre de Salicorne
- avec l'Auberge du Bout du Monde à Verdun en Lauraguais avec pot de sel sur les tables et vente.
- avec Terre d'Aventures pour visites accompagnées sur le parcours permanent d'orientation (8 matinées).

l'Assemblée générale du 11 décembre à Rennes-les-Bains

Nous retiendrons de cette A.G la progression des effectifs de l'Association qui sont passés de 21 adhérents à 37 entre 2007 et 2009. La popularité de Salicorne se mesure aussi à la cinquantaine de sympathisants et bénévoles sur lesquels elle peut compter en cas de besoin.
Les rapports moral, dont les principaux points ont été détaillés dans le présent bulletin et le précédent, et financier ont été adoptés à l'unanimité.

PERSPECTIVES 2010

Elaborer différents dossiers

1) avec la Communauté de Communes du Pays de Couiza :

- poursuivre l'aménagement du site de la Fontaine Salée : création d'une Maison du Sel, lieu où l'association aurait sa base et son point contact avec le public ainsi que sa boutique.

- assurer la sauvegarde des sites verriers (fours, verrerie..) : en coordination avec la DRAC et d'en faire des pôles de découverte du patrimoine local et de promotion touristique du pays : clôturer la clairière des fours verriers des Salines, couvrir le four principal et engager sa mise en valeur, préparer la réalisation du chantier de fouilles sur la verrerie des Salines qui verra le jour au printemps l'année 2010. La direction scientifique sera assurée par Isabelle Commandré et Franck Martin de l'association G.R.A.L. Plusieurs adhérents de Salicorne ont pris l'engagement de participer activement à cette première campagne.

2) avec l'ONF :

- réaliser un sentier thématique sur l'activité salicole au XIX ème siècle, l'exploitation des mines et la production verrière. Ce projet devrait inclure le four verrier des Salines dont le volet protection est bien avancé.

Organiser la **7e édition de la Marche du Sel** le samedi **3 juillet 2010** au départ de Rennes-les-Bains et le **6ème Raid Salé** le dimanche **05 septembre 2010**

Accentuer l'assise et la vitalité de l'association dans une perspective de développement durable :

- structurer des groupes de travail thématiques au sein de l'association
- susciter de nouvelles adhésions.
- nouer des contacts étroits avec les autres associations du territoire
- rechercher des partenaires économiques, financiers, culturels.

INSISTER AUPRES DES JEUNES ADHERENTS POUR QU'ILS S'INVESTISSENT DANS LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION. UN JOUR ILS DEVRONT PRENDRE LA RELEVE !

Poursuivre la mise à jour du site Internet, former pour cela une à deux personnes de l'association.
Animer le parcours permanent de course d'orientation avec utilisation de la carte et organisation d'une journée de découverte pour les membres de l'association.
Mettre en valeur le site de l'Eau Salée par des animations culturelles et théâtrales ponctuelles ou permanentes autour du thème du sel, de l'histoire locale et de la nature.
Poursuivre les visites guidées en partenariat avec l'Ecluse au Soleil et les autres structures d'accueils touristiques des 7 communes.
Elaborer de futures publications (plaquettes thématiques).
Développer la commercialisation des produits existants (pots de sel en vente chez les restaurateurs locaux et autres) **et élaborer de nouveaux produits** (poster, cartes postales,…).
Créer des contacts avec les écoles pour développer et accompagner les initiatives tournées vers les objectifs de Salicorne.

2) UN CÒP ÈRA. (LA PAGE D'HISTOIRE)

VISITE DOMICILIAIRE.

Je vous propose, à l'aide de quatre inventaires après décès, de nous introduire à l'intérieur des demeures de personnes ayant vécu à la fin du XVIIe siècle à Arques et Bugarach. Nous découvrirons les objets et le mobilier qu'elles utilisaient quotidiennement mais encore différents produits et documents permettant d'évoquer l'activité qu'elles avaient de leur vivant.
Il arrivait, à la suite du décès d'une personne morte « ab intestat », c'est-à-dire sans avoir pris de dispositions testamentaires, qu'un notaire soit invité à faire l'inventaire des biens abandonnés. Les héritiers voulaient connaître l'estimation de la succession avant de procéder à son partage ou d'y renoncer si elle était grevée de dettes.
Le notaire se déplaçait pour faire une visite minutieuse des lieux où, quelque temps auparavant, vivait le défunt. Allant de pièce en pièce, il décrivait de façon précise les objets rencontrés au fur et à mesure de son déplacement. Il était accompagné des membres de la famille l'ayant sollicité mais aussi de témoins chargés parfois d'estimer la valeur des objets trouvés.

Les défunts.

Les quatre inventaires dont il est question ont été réalisés dans le dernier quart du XVIIe siècle. Le premier a lieu le 13 octobre 1678, il concerne la succession de Bernard Mans, un des plus riches bourgeois d'Arques. C'est un homme d'affaires, un trafiquant, il lève les différents impôts dus au Roi, à la marquis d'Arques et à l'évêque d'Alet, il prête encore de l'argent aux paysans dans le besoin et en fin de compte réalise d'importants bénéfices sur toutes ces opérations, comme nous pourrons le voir. Il habitait une grande maison au rez-de-chaussée se trouvait la cave, l'habitation au premier étage comptait trois pièces et au-dessus il y avait le grenier. À proximité de sa demeure une seconde maison était réservée au métayer. Le second se déroule le 27 février 1682, le document décrit les biens délaissés par Pierre Andrieu de son vivant apothicaire de Bugarach, cet inventaire présente la particularité d'avoir été réalisé près de deux ans après le décès, en effet l'acte précise bien que « la récolte de l'année que ledit feu Andrieu décéda il y eut six cartières de blé ». C'était un homme instruit, exerçant un art qui lui permettait d'entretenir difficilement sa famille, mais qui le tenait à l'écart du rude travail de la terre. La maison de l'apothicaire semble n'avoir qu'une seule pièce construite en rez-de-chaussée, dans laquelle une place était réservée au cheval. Le troisième acte, du 9 septembre 1688, concerne la succession de Blaise Garrigue, un brassier, probablement charbonnier, ayant vécu à Arques, c'est celui qui, on le comprend bien, laisse le moins de bien à ses héritiers. L'habitation ne compte qu'une seule pièce construite au-dessus d'une cave. Enfin le dernier inventaire du 28 mai 1691 s'intéresse aux effets abandonnés par Guillaume Graffan, auparavant prêtre et recteur de Bugarach. Ses ancêtres, venus du Rouergue, se sont installés à Villerouge-Termenés au début du XVIe siècle ils y ont exercé la profession de notaire, c'était encore celle de Nicolas frère aîné du défunt. Cette famille a prospéré et conclu de nombreuses alliances avec celles des notables des hautes Corbières. Ainsi, il se trouve que le défunt était le beau-frère de Bernard Mans dont il est question dans le premier inventaire. Dans cette famille cultivée, l'instruction n'était pas négligée, elle était mise à profit pour éviter la division des biens. Dans ces temps-là, les familles bourgeoises, pour préserver l'intégrité du patrimoine, recouraient à une pratique courante consistant à favoriser l'aîné et à orienter les cadets vers la prêtrise en leur assurant une cure aux revenus confortables. C'est une façon d'opérer qui se retrouve chez les Graffan, le prêtre décédé était le neveu de Bernard Graffan prébendier (*ecclésiastique jouissant de certains revenus*) de la cathédrale d'Alet, et c'est son neveu Joseph qui lui succédera à la tête de la paroisse de Bugarach. Sa demeure est la plus spacieuse, outre une cave et un grenier on y dénombre six pièces. L'énumération par le notaire de certains objets rencontrés exclusivement dans sa demeure permet d'affirmer qu'il vivait dans un certain confort. En effet il possède, entre autres six cuillères et une écuelle en argent pesant environ 350 g., une *tabaquière*, une horloge avec sa « montre » (en panne) et même une chaise d'aisance.

la pièce principale : La salle.

La première pièce que nous visiterons est dénommée la « **salle** ». C'est la pièce où l'on vit. C'est là que sont tous les ustensiles nécessaires à la vie quotidienne. Chez Bernard Mans, elle se situe au premier

étage, il en est de même chez Garrigue. La maison de Guillaume Graffan comprend plusieurs pièces réparties sur l'ancien et le presbytère nouvellement construit ainsi qu'on peut le déduire des déplacements du notaire signalant, a un certain moment, qu'il se trouve au bas de « *la dite maison qui est devenue la presbytèrale* » si bien qu'il y a une **salle** au rez-de-chaussée et une seconde à l'étage.
À proximité de la cheminée, le notaire découvre les landiers (*anders)* ou chenets, pelles et mordaches pour bien tenir le feu, la crémaillère (*crémalhs*) et les servantes (*las féries* ustensile que l'on accroche à la crémaillère et sur lequel on dépose les récipients ne disposant pas d'anse pour être suspendu directement au-dessus du feu). Le prêtre est le seul à utiliser des soufflets pour ranimer le feu, et à posséder un four pour cuire le pain, le notaire n'oubliant pas de signaler la porte métallique qui le ferme et la pelle en fer pour enfourner. Pour le plaisir de la conversation, au coin du feu, on utilise des chaises caquetoires (c'est-à-dire disposant d'accoudoirs invitant à la conversation) elles sont décrites chez Mans et Graffan. On note encore la présence de grilles et de broches ce qui laisse entendre que la consommation de viande n'était peu être pas exceptionnelle, le prêtre possède même un tournebroche. On devait consommer du gibier, le grain faisant défaut pour élever de la volaille en quantité de même que ceux nécessaires à l'engraissement d'un cochon. Pour la cuisson des aliments on utilise des poêles et poêlons, en laiton ou en cuivre, des chaudrons en cuivre muni d'une anse de fer, et de récipients désignés sous le nom de *métailhs* équipés d'une anse de fer, il s'agit probablement de marmites, ce dernier terme ne se rencontre pas dans les documents pas plus que son équivalent franco-occitan *oule.*
La présence de pots en terre, est aussi relevée par le notaire. Dans deux maisons sont signalés des bassinoires pour chauffer le lit, elles sont en cuivre leur manche en fer. Les accessoires qui pourraient aider la cuisinière dans son travail sont peu nombreux, la louche (*la casso*), l'écumoire (*escrumadoure*), le mortier en bronze ou en pierre et son pilon en fer, seul le prêtre possède une bassine et une tourtière en cuivre, un hachoir (le *punhal*), des couvercles pour les pots et marmites, des cruches en terre et des conques en bois (l'équivalent de nos bassines plastiques).
C'est, généralement, dans cette pièce que les repas sont pris. Il s'y trouve une table en bois de noyer dont l'état varie d'une maison à l'autre, chez le prêtre elle est vieille mais possède un tiroir et ses pieds sont de noyer, chez Andrieu elle est assez bonne les pieds sont de hêtre (*fajas*), chez Garrigue elle est vieille et gâtée. Chez Mans, une table en noyer aux pieds façonnés, équipée d'un tiroir se trouve bien dans la **salle**, cependant dans une chambre voisine le notaire décrit une seconde « *table grande et longue en bois de noyer bonne »*. Chacune des **salles** de la maison du curé, possède sa propre table en noyer et en bon état. À proximité de la table sont disposés les chaises, les unes sont entièrement en noyer d'autres sont en bois de hêtre ou de sapin, quelques-unes ont le fond garni de paille les autres de planche, leur nombre varie d'une maison à l'autre, une dizaine chez Mans, cinq chez Graffan, autant chez Andrieu. Des tabourets garnis de paille permettent encore de s'asseoir autour de la table. Il y a même des bancs, certains servent de coffre pour le rangement et ferment à clé. La maison la plus pauvre, celle de Blaise Garrigue, ne possède que quatre bancs dont deux sont assez grossiers, le notaire les dits « *sans façon* ». La vaisselle est rangée dans des garde-robes, c'est le mot utilisé pour désigner le meuble où elle est déposée. Lorsqu'elle est en étain ou en cuivre le notaire précise le poids total, dans ces temps là les objets métalliques sont rares et c'est leur masse qu'il fait leur valeur bien plus que le travail et le temps mis à les façonner. C'est chez le prêtre qu'ils sont les plus nombreux. Huit plats, trois assiettes creuses, vingt-neuf assiettes, trois salières, une aiguière et un plat bassin pèsent en tout cent deux livres. Chez Mans, le total n'est que de cinquante-six livres pour huit plats, quinze assiettes, trois écuelles et une salière. Chez l'apothicaire l'ensemble constitué de six assiettes, quatre plats, trois écuelles, un récipient contenant un demi-carton (*le carton est une mesure de capacité dont la valeur varie d'un lieu à l'autre*) et une salière ne pèsent que vingt-huit livres, le notaire y découvre encore neuf assiettes grossières. Chez Garrigue il y a treize ustensiles en étain mais le tout est si vieux et gâté que le notaire n'en donne pas le poids. À l'exception des six cuillères en argent signalées chez Guillaume Graffan aucun autre inventaire ne mentionne de fourchettes, ou de cuillères, il faut en conclure à la rareté de ces ustensiles de même que celle des verres on se sert de pots en terre ou bien on boit à même la cruche ou le « *poron* ». Les récipients en verre sont rares : l'apothicaire et le prêtre possèdent des flacons habillés de paille, ce sont des bonbonnes d'une vingtaine de litres pour la conservation du vin. Chez Graffan, le notaire signale *un* garde-robe en bois de sapin fermant à clé servant à tenir les flacons en verre il semble qu'il soit vide puisqu'il n'énumère ensuite que « *deux flacons et une fiole pour tenir le vinaigre »*. Dans la même maison sont inventoriés un entonnoir (*un embout*) et quelques bouteilles désignées sous le nom de « *cabettes* » et « *ampoules* ». Dans la **salle**, ou dans une pièce voisine se trouve la maie à pétrir le pain, des tamis de poils ou de

soie, désignés sous le nom occitan de *sedàs* (de l'occitan *seda* : la soie) étaient utilisés pour passer la farine, le prêtre possédait bien un blutoir, mais il était hors d'usage, la toile nécessaire pour tamiser le grain moulu faisant défaut. Il semble, qu'à l'exception de Guillaume Graffan qui avait son propre four, les familles des autres défunts devaient cuire leur pain au four banal et par conséquent étaient tenues de payer une redevance au seigneur. Au cours de la visite, le notaire signale la présence des ustensiles utilisés pour s'éclairer ce sont des lampes à huile, dites *caleils* ou *caleilhous,* des chandeliers ou encore des lanternes pour les sorties nocturnes. Des jarres pour la conservation de l'huile sont présentes chez le curé, de même qu'une maie à tenir la chair salée elle est apparemment vide ce qui peut paraître surprenant l'inventaire ayant eu lieu au mois de mai. Il semble toutefois, qu'au XVIIe siècle l'élevage du porc ait connu un profond recul les historiens avancent deux raisons pour expliquer ce phénomène la première serait due à une épidémie qui aurait anéanti les élevages, la seconde serait liée à la croissance démographique, il n y plus d'excédent agricole pour nourrir cet animal. Cette dernière hypothèse me paraît la plus vraisemblable dans les Corbières.

autres objets et mobilier d'usage quotidien

Le couchage.

Commençons par décrire le mobilier destiné au couchage, si la demeure ne dispose que d'une seule pièce c'est dans la **salle** que se trouvent les lits, sinon une ou plusieurs pièces font fonction de chambre. Le montant du lit est en bois de noyer, de chêne ou de hêtre, souvent l'intimité du couple qui l'occupe est protégée par un rideau fixé au-dessus de la couche par le ciel de lit. Il est possible cependant que chez Mans on ait utilisé un lit placard, le notaire y découvrant un châlit de noyer sans clé, ce qui suppose l'existence de volets le fermant. La présence de matelas est exceptionnelle puisque sur l'ensemble des quatre inventaires on n'en trouve un seul au fond du lit du prêtre. On dort sur une paillasse bourrée de paille, deux linceuls (c'est ainsi que l'on désigne les draps d'après l'occitan *lensòl*), une couverture de laine, une couette et un coussin (ce mot est ici synonyme d'édredon) complètent la garniture du lit. Le poids de ces deux derniers articles remplis de plume est surprenant c'est manifestement dans l'intention de se protéger du froid dans des maisons inconfortables et peu chauffées. Dans la maison de Bernard Mans une couette et deux coussins garnis de plume totalisent cent quatre livres ; dans la maison de Guillaume Graffan un oreiller pèse vingt-six livres tandis que dans la même demeure une couette et un oreiller font cent trente-deux livres. Dans la maison de Blaise Garrigue ne se trouve qu'un seul lit avec un oreiller et une couette vieille et pourrie contenant trente livres de plumes le notaire ne mentionne la présence ni de paillasse ni de couverture ni de drap, on peut ainsi mesurer le dénuement de certaines familles. Fait assez exceptionnel, méritant d'être signalé, la présence d'un berceau dans la maison du négociant d'Arques, en effet bien souvent les nourrissons et les jeunes enfants dormaient dans le lit des parents, c'était pour les protéger du froid de la nuit, mais ils courraient le risque de périr étouffés.

Le linge, les vêtements.

En dehors des draps relevés dans chaque inventaire, le notaire découvre chez le négociant et le prêtre d'importantes quantités de serviettes et de draps et autre linge de maison. Dans un cabinet neuf et fermant à clé, appartenant à la succession Mans, se trouvent quatre douzaines de serviettes dont deux douzaines de toile bonnes et le reste de toile fine assez vieilles, vingt draps de lit assez bons à l'exception de six qui sont vieux et grossiers et enfin neuf nappes grossières. Dans l'habitation du curé les quantités de linge sont bien plus importantes, le notaire énumère trente-deux draps de lit dont une partie est fort usée, huit douzaines de serviettes, six nappes bonnes, trois vieilles et cinq grossières fort vieilles, trois serre-tête en toile et huit torchons de toile fort vieux.
On trouve assez peu de vêtements décrits dans l'ensemble des inventaires. Dans l'habitation de Bernard Mans, le notaire rencontre dans un coffre « *les habits du défunt consistant en haut-de-chausses, pourpoint, justaucorps et bas, drap de burel* ». Le haut-de-chausses est une culotte arrivant au genou, les bas recouvrant la partie inférieure des jambes, le justaucorps et le pourpoint protègent le torse, le drap de *burel* est un tissu de fabrication locale dont la couleur rappelle celle de la toison des brebis. Dans la même caisse se trouvent « *des pans de toile qui a été coupée pour faire des habits aux enfants, d'autres chemises, et d'autre linge vieux* ». C'est assez peu de choses pour l'habillement d'un bourgeois. Un second coffre contient les vêtements de l'épouse mais ils ne sont pas détaillés puisqu'ils

ne rentrent pas dans les biens de la succession. Chez l'apothicaire, l'habit du défunt se composait d'un justaucorps noir, de haut-de-chausses de serge noire, de deux paires de bas, d'un manteau du même tissu vieux et rompu ne pouvant plus servir, d'un chapeau noir fort vieux, six chemises fort vieilles à ne plus pouvoir servir, quatre rabats de toile fine fort vieux et une paire de souliers vieux. Blaise Garrigue laisse pour héritage un chapeau ne pouvant plus servir, deux chemises de toile vieille, une paire de chausses toile vieille et un justaucorps de drap de *pagès* c'est-à-dire fabriqué localement, il est probablement d'acquisition récente un fils du défunt prétend l'avoir payé. Dans le grenier du prêtre sont inventoriés un manteau de drap noir vieux, une soutane, deux soutanelles et deux gamaches de drap (guêtres de tissus enveloppant le pied et la jambe jusqu'au genou). Tout ce linge devait être lavé à la rivière, car seul un petit cuvier en terre pour faire la lessive est signalé chez le négociant d'Arques.

L'outillage, les activités quotidiennes.

L'outillage agricole.

Les inventaires confirment la faiblesse de l'outillage et du matériel dont disposent les hommes de l'époque dans l'exercice de leur activité. Dans le domaine agricole, Bernard Mans était le mieux équipé il possédait une paire de bœufs, une mule et une jument et les équipements nécessaires pour les utiliser aux travaux agricoles, pour le transport à dos d'animal des produits récoltés ou échangés et enfin pour ses déplacements. Le notaire rencontre dans sa cave ou dans la maison du métayer, outre une houe (*aissada*) et un râteau, deux araires complets, une *gourbeille* (sorte de grand panier) en bon état, que l'on fixe au bât de la mule lorsque l'on veut transporter du fumier, du foin ou autre production agricole. Une seconde houe (*bigos*) est citée chez Blaise Garrigue. Dans chaque maison se rencontre des tamis et des cribles utilisés pour nettoyer les grains les plus gros, désignés sous le nom de *airièrs,* sont utilisés sur l'aire au moment du vannage des grains après le dépiquage. Des paniers, des corbeilles et des sacs servent à leur transport, Blaise Garrigue emploie des sacs pour transporter le charbon. Les haches petites ou grosses sont signalées dans chaque inventaire, c'est un outil indispensable. La présence de plusieurs tonneaux, d'un tonnelet *(barralet)* et de comportes dans le chaix (c'est le terme utilisé pour désigner sa cave) de Bernard Mans prouve que celui-ci produisait son vin. Ces barriques sont assez grandes, la plus grande sert à la fabrication du vin sa capacité est de huit charges soit 1200 litres environ, le vin est stocké dans des tonneaux contenant deux charges chacun, trois sont remplis de bon vin ce qui pourrait approcher les neuf cents litres. Une autre barrique contient *du vin d'eau* fabriqué à partir du mout déjà pressuré et destiné à la consommation courante. Les techniques de vinification ne permettaient pas d'obtenir un vin capable de se conserver plus d'un an ce que confirme l'inventaire puisque dans un tonneau il reste encore une charge de vin gâté. Une dizaine de tonneaux pouvant contenir une vingtaine de charges figurent dans l'inventaire des biens abandonnés par le prêtre, trois sont remplis de bon vin et appartiennent à Joseph Graffan l'héritier. La présence à proximité d'un entonnoir, de pots pour transvaser, de bonbonnes, de bouteilles et enfin de paniers et petites caisses pour le transport permet de supposer que Guillaume Graffan fournissait du vin à quelques familles de Bugarach. Cette hypothèse est renforcée par la présence dans le même local d'outres en peau destinées au transport du vin à dos de mulet, et le notaire signale que deux récipients identiques se trouvent à Villerouge chez Nicolas Graffan. Le vin de ce village des basses Corbières devait concurrencer avantageusement la production locale.

Chez l'apothicaire et le prêtre.

Deux des personnes décédées n'exerçaient pas d'activités en relation avec l'agriculture, leur domicile contient quelques ou objets en relation avec leur profession. L'apothicaire disposait de deux seringues d'étain dont l'une était en fort mauvais état. Il utilisait un alambic pour distiller les herbes et préparer les potions destinées à sa clientèle. Dans *un* garde-robe, se trouvent « *six rasoirs à faire le poil plus une pierre servant à passer le rasoir plus six pots à tenir hongants sans rien dedans*. » À proximité le notaire découvre : « *un plat en terre servant à faire le poil et la barbe* » et « *deux petites écuelles servant à tenir le sang quand on fait la saignée ».* L'homme de l'art utilise pour fabriquer ses pommades, les recettes extraites de « *quatre livres forts vieux servant au métier d'apothicaire*. » C'est donc à l'aide d'un matériel fort rudimentaire que Pierre Andrieu a, de son vivant, soigné sa clientèle de Bugarach et des environs. Dans la maison du prêtre deux articles font référence à sa fonction sacerdotale mais on pourrait les trouver dans d'autres maisons leur usage étant assez commun il s'agit

d'un prie-Dieu et d'un eau-bénitier. Ce sont quelques livres rangés dans *un* petit garde-robe en bois de sapin fermant à clé qui révèlent sa fonction religieuse. Il s'agit d'un bréviaire en quatre tomes, la Bible dans une version française, le catéchisme du concile (*de Trente qui est une riposte catholique à la Réforme protestante*) en latin et en français, le premier tome d'un livre intitulé : « le missionnaire paroissial » et deux autres ouvrages d'inspiration religieuse. Dans ce cabinet figurent encore deux ouvrages dont l'un semble d'après son titre : « flores exemplorum » prouver l'intérêt que le prêtre défunt portait à la botanique. Quelques documents dans un cabinet incitent à penser qu'à l'occasion Guillaume Graffan faisait quelques affaires avec ses contemporains :prêts d'argent ou de céréales, quoique Nicolas Pavillon l'ait fermement interdit, quelques années auparavant, au clergé de son diocèse

Nous terminerons ce long catalogue par l'énumération des armes citées par le notaire. Le bourgeois d'Arques et le curé de Bugarach sont apparemment des chasseurs, ils ont chacun un fusil à rouet (*le rouet désignant le système de mise à feu*) ; le prêtre possède un revolver à rouet, c'est une précaution utile lors des déplacements en ces temps incertains. L'apothicaire conservait chez lui une vieille épée, bien que le port de cette arme fut réservé à la noblesse. Un dernier objet mérite d'être signalé, il s'agit d'une ratière trouvée chez le prêtre, elle devait servir en permanence car ces nuisibles pullulaient.

Les affaires du négociant d'Arques.

L'abondante documentation que le notaire découvre dans un cabinet prouve combien l'activité de Bernard Mans était importante. Les documents comptables sont nombreux, en particulier les livres concernant la levée de la taille à Arques. Il semble que de 1655 à 1678, année de son décès, il se soit fréquemment chargé de lever cet impôt sur quelques paroisses du diocèse civil d'Alet (Arques, Bugarach, Camps, Cubières…) ce qui lui donna l'occasion de s'enrichir rapidement. En effet dans ce pauvre diocèse, de nombreux paysans ne peuvent s'acquitter de l'impôt lorsqu'il est exigible, mais alors le négociant leur avance la somme dont ils ont besoin. Il est remboursé avantageusement par la livraison de produits céréaliers ou par le biais des contrats de *gasailhe*. De nombreux actes notariés, obligations, dettes, quittances, condamnation en justice, marquent les différentes étapes de ce processus d'enrichissement. Les quantités de grains découvertes dans le grenier de la maison mesurent partiellement l'efficacité de la méthode puisqu'ils sont « *provenus tant aux terres de la dite hérédité que des rentes que le défunt avait de Monseigneur l'évêque d'Alet que de Mr le Marquis d'Arques*. » .

Produit	**Setiers**	**conversion**	**Produit**	**Setiers**	**conversion**
Blé	110 setiers	7063 kg	Fèves	12 setiers	770 kg
Avoine	30 setiers	1926 kg	Seigle	25 setiers	1605 kg
Orge	16 setiers	1027 kg	Palmoule	2 setiers	125 kg
Maïs	4 setiers	250 kg			

Les choses sont plus claires pour le bétail. Les héritiers en vertu des contrats de gasailhe passés par le défunt jouissent d' un important troupeau comptant 517 brebis et 48 agneaux éparpillés de Cubières à Rouvenac en passant par Camps et Bugarach. Dans un parc à Arques se trouvent, encore, 148 moutons et 12 chèvres, ce sont des animaux issus, très certainement, de gasailhes. Il était habituel, à l'approche de l'hiver, de retirer les mâles des troupeaux pour les vendre à la boucherie et ne garder que les femelles. Les personnes qui tiennent ce bétail sont débitrices de 286 livres vis-à-vis de l'hérédité.

La visite est terminée ! Ces inventaires nous font découvrir une structure sociale très hiérarchisée. On peut imaginer des conditions d'existence bien différentes pour chacun des défunts et leur famille mais dans la vie quotidienne les écarts n'étaient pas aussi apparents.

Dans ce texte sont en italiques :
Les citations extraites des inventaires.
Les mots occitans ou franco-occitans.
Sous l'influence de l'occitan on dit encore de nos jours ***un garde-robe*** au lieu de **une garde-robe**. Le notaire ayant utilisé le mot au masculin je l'ai conservé dans le texte ci-dessus.